



## ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation de **circulation et de stationnement**  
**des véhicules en raison du spectacle pyrotechnique prévu le**  
**samedi 02 août 2025 lors de la fête votive 2025**

**A85/25**  
.....

Le Maire de la Commune de Maubec

Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

**Vu la demande de l'association « Comité des Fêtes de Maubec » représentée par sa présidente Mme Nicole BEYSSIER en date du 24/06/2025 sollicitant un arrêté de circulation et de stationnement pour de la mise en place d'un spectacle pyrotechnique à hauteur du stade de Maubec – Grande Rue le samedi 02 août 2025 à compter de 21h30 l'occasion de la fête votive 2024 ;**

**Vu l'autorisation préfectorale en date du 20/06/2025 délivrée par Mme la sous-préfète d'Apt (84) accompagnée de l'avis du SDIS du Vaucluse concernant le feu d'artifice du 02 août 2025 sur la commune de Maubec,**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la rue de l'église, la grande rue, l'Allée et le chemin des Pompes et d'interdire le stationnement des véhicules sur ces voies, en raison du spectacle pyrotechnique lors de la fête votive de Maubec édition 2025,

## ARRETE

**Article 1er** : Afin de permettre la mise en place des équipements de pyrotechnie, la zone du stade de Maubec et ses abords seront interdits d'accès le samedi 02 août 2025 de 09 heures 00 jusqu'à 22 heures 30.

**Article 2** : Lors de la mise en œuvre du spectacle de pyrotechnique, le stationnement et la circulation seront interdites sur les voies Grande Rue (depuis l'intersection avec la rue de l'Eglise jusqu'à l'intersection avec le chemin du Ara), Rue de l'Eglise, l'Allée, le Chemin des Pompes et chemin du Puit du Grandaou le samedi 02 août 2025 de 17 heures à 22 heures 30. (*Voir plan annexe 1*)

**Article 3** : Les prescriptions ci-dessus seront matérialisées sur les lieux par la pose de panneaux réglementaires. La pose de matériels et la signalétique correspondante seront mises en place par le service technique de la commune.

**Article 4 : Application** : Le présent arrêté sera applicable uniquement pour la journée du samedi 02 août 2025 dès la mise en place de la signalisation.

**Article 5 : Point particulier** : En cas de conditions météorologiques défavorables, ou/et des raisons de sécurité insuffisantes, le spectacle pyrotechnique initialement prévu le samedi 02 août 2025 à 21h30 sera reporté le dimanche 03 août 2025 à 21h30 dans les mêmes conditions.

**MAIRIE DE MAUBEC**

**450 Grande Rue – 84660 MAUBEC**

Tél. : 04.90.76.92.09

Courriel : contact@mairiemaubec-luberon.fr



**Article 5** : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

**Article 6** : Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Robion et les Services Municipaux et la Police municipale de Maubec, le comité des fêtes de Maubec représentée par sa présidente Mme Nicole BEYSSIER sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maubec, Le 26 juin 2025

L'Adjoint au Maire - Philippe STROPPIANA



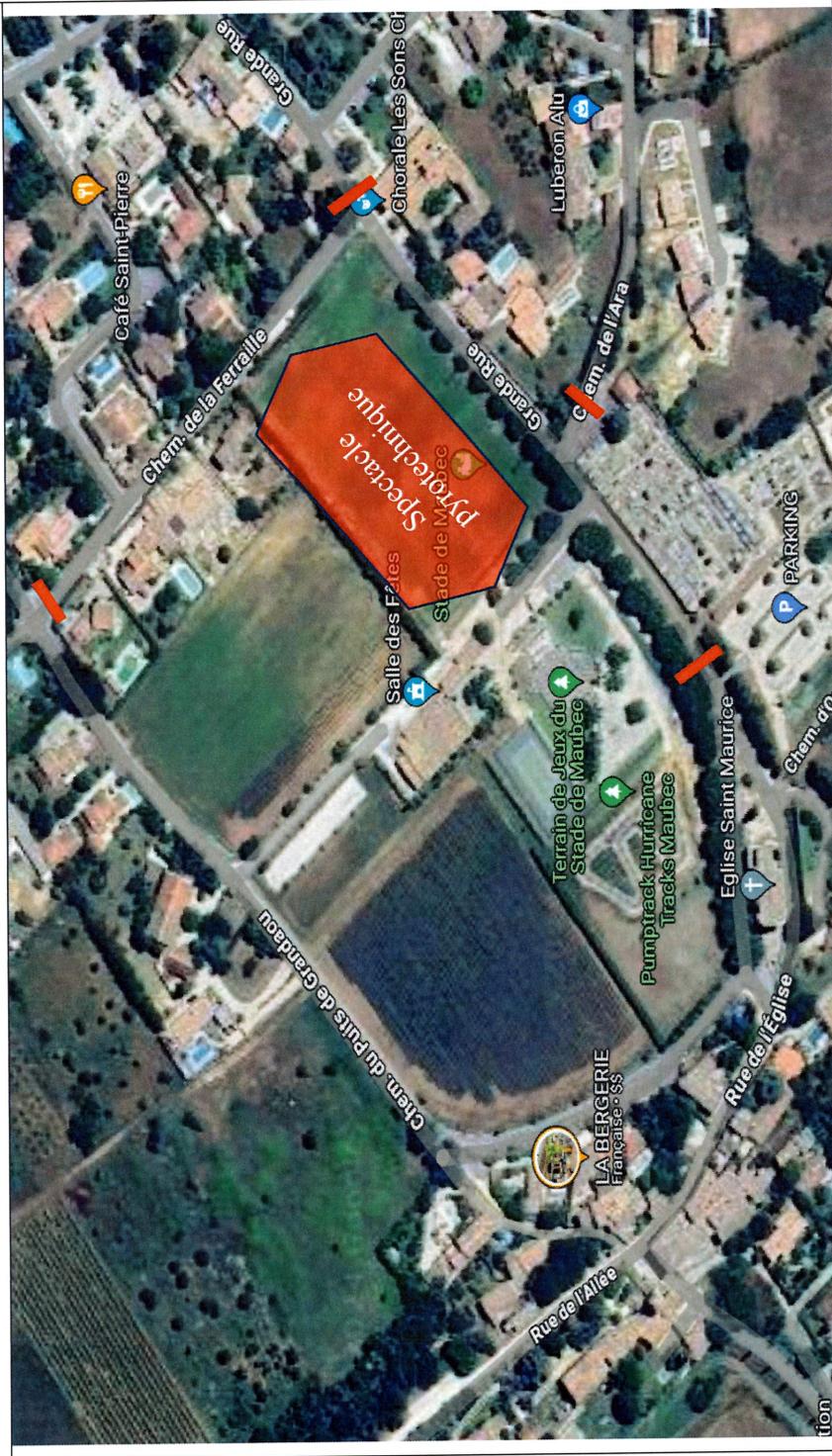
Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois.

**MAIRIE DE MAUBEC**  
**450 Grande Rue – 84660 MAUBEC**  
Tél. : 04.90.76.92.09  
Courriel : [contact@mairiemaubec-luberon.fr](mailto:contact@mairiemaubec-luberon.fr)



# ANNEXE 1 A85/25

Zone d'implantation du spectacle pyrotechnique avec axes  
de circulation fermés —



**MAIRIE DE MAUBEC**  
**450 Grande Rue - 84660 MAUBEC**  
Tél. : 04.90.76.92.09  
Courriel : [contact@mairiemaubec-luberon.fr](mailto:contact@mairiemaubec-luberon.fr)